



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 19 octobre 2021

PV N. 11

PRESIDENT : M. SISSAOUI Mounir

PRESENTS : MM. LATOUR - HALLOT JF – TALABOT F - OSMAN C.

EXCUSEE : Mme GARESTIER S.

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de notifications officielles aux clubs. Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de la Haute-Vienne dans les conditions de délai – 7 jours à partir du lendemain de la notification du présent procès-verbal – et conformément aux dispositions de l'article 30 des RG de la LFNA dans le cadre des articles 188 et 190 des RG de la FFF.

DEPARTEMENTAL 1 :

Statut des éducateurs : La commission rappelle aux clubs les obligations en termes d'encadrement des clubs évoluant en Départemental 1 et 2. Les clubs doivent se référer à la réglementation qui obligent notamment les clubs de D1 à posséder, dès cette saison, des éducateurs certifiés CFF3 ou Animateur seniors minimum, sous peine de **sanctions sportives et financières**. **Le règlement est à retrouver sur le site du district « Documents, puis Règlements »**

DEPARTEMENTAL 2 :

Suite au problème d'éclairage du stade municipal de St Pries Taurion, et après avoir reçu l'arrêté municipal, **la commission décide de programmer la rencontre de St priest Taurion / St Just le Martel le 24/10/21 à 15h.**

Une nouvelle inspection de l'éclairage sera faite par la commission compétente une fois le nécessaire fait par la municipalité de St Priest Taurion.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

- **Rencontre (poule A)** du 24/10/21: Limoges Kurdes / Limoges Landouge Foot 2 aura lieu sur le terrain de la Basse à 13h.
- **Statut des éducateurs** : La commission rappelle aux clubs les obligations en termes d'encadrement des clubs évoluant en Départemental 1 et 2. Les clubs doivent se référer à la réglementation qui obligent les clubs de D1 et D2 à posséder des éducateurs certifiés CFF3 ou Animateur séniors minimum (D1) et des animateurs avec modules (D2) , sous peine de **sanctions sportives et financières. Le règlement est à retrouver sur le site du district « Documents, puis Règlements »**

DEPARTEMENTAL 4 :

- **MATCH N. 50661.1 ST JUST LE MARTEL (3) / AC TURQUE LIMOGES D4 POULE C DU 17/10/2021**
Suite au mail du club de l'AS St Just le Martel reçu le 17/10/21 notifiant du forfait de son équipe, la commission enregistre le résultat suivant :

AS St Just le Martel 3 : 0 (- 1 pt) / AC Limoges turques : 3 (3 pts)

Le club de l'AS St Just e Martel sera débité de la somme de 48 € pour son 1^{er} forfait en championnat.

- **MATCH N. 50530.1 ABBSJLC (3) / AZAT LE RIS D4 POULE A DU 17/10/2021**
Suite au mail du club de l'AS Azat le Ris reçu le 17/10/21 notifiant du forfait de son équipe, la commission enregistre le résultat suivant :

- **Avenir Bellac Berneuil St Junien les Combes : 3 (3 pts) / AS Azat le Ris : 0 (- 1 pt)**

Le club de l'AS Azat le Ris sera débité de la somme de 48 € pour son 1^{er} forfait en championnat.

- **Rencontre du 16/10/21** : Suite à l'arrêté municipal de la mairie de St Priest Taurion, la commission décide de reporté la rencontre **St Priest Taurion 2 / Elan Sportif 2 à une date ultérieure.**



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

COUPE DE LA HAUTE-VIENNE CHALLENGE DU DISTRICT :

La commission a procédé au tirage au sort du 2^{ème} tour de la coupe de la haute vienne et au 1^{er} tour du challenge du district « Marcel Pailler ».

Les rencontres se joueront les 6 et 7 novembre.

Nota :

Les rencontres, où des clubs régionaux sont présents, seront reportées à une date ultérieure du fait de la participation de ces clubs à des compétitions régionales.

Prochaine réunion : sur convocation.

Le Président

SISSAOUI Mounir

La Secrétaire de séance,

Sophie GARESTIER